ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2020

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3196)

Adopté

AMENDEMENT

N º CE80

présenté par
Mme Faure-Muntian, rapporteure

ARTICLE 4

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« spécifique »,

le mot :

« précise ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.